



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de LAPOUTROIE

Cahier des charges

**ETUDE DE FAISABILITE EN VUE DU RACCORDEMENT AUX RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE DE 2 HAMEAUX**

**Pour un marché de services
Procédure adaptée
- Article 28 du code des marchés publics -**

SOMMAIRE

- 1. Objet de l'étude**
- 2. Délai de l'étude**
- 3. Missions du bureau d'études**
- 4. Déroulement de l'étude**
- 5. Composition du comité de pilotage**
- 6. Mode de rendu**
- 7. Documents et données fournis par le maître d'ouvrage**

1. Objet de l'étude

L'objet de la commande est d'étudier la possibilité du raccordement des hameaux du secteur Fossé/Sur le Mont et de Ribeaugoutte à Lapoutroie aux réseaux communaux d'assainissement et d'eau potable.

Le bureau d'études devra proposer au maître d'ouvrage plusieurs scénarii pertinents pour finalement aboutir à un rendu d'avant projet pour le scénario qui aura été retenu par le comité de pilotage.

2. Délai de l'étude

Le délai global de l'étude est de deux mois à compter de l'ordre de service de démarrage, ou du délai indiqué dans l'acte d'engagement s'il est différent de celui-ci.

Ce délai exclue les délais de validation et de réflexion du maître d'ouvrage ou du comité de pilotage.

3. Missions du bureau d'étude

La mission décrite ci-dessous est une étude de faisabilité et d'une étude d'avant projet sommaire (APS).

La mission ne comprend pas les phases de maîtrise d'œuvre suivantes :

- Etudes de projet (PRO)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Etudes d'exécution et de synthèse (EXE)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance au maître d'ouvrage lors de la réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Le bureau d'études devra prendre en charge les levés topographiques, ainsi que toute visite de terrain qu'il juge nécessaire

4. Déroulement de l'étude

L'étude débutera par une réunion de démarrage au cours de laquelle le prestataire devra appréhender et traduire les besoins du maître d'ouvrage. La réunion devra être fixée dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage de l'étude.

A l'issue de cette réunion, le prestataire présentera au maître d'ouvrage une note de cadrage réexpliquant le projet et donnant une première analyse critique. Cette note inclura un calendrier

pour la suite de l'étude, lequel ne devra pas aller au-delà du délai global indiqué dans l'acte d'engagement (hors délais de validation et/ou de réflexion du maître d'ouvrage).

Proposition de phasage :

- Analyse critique du projet au vu de la situation existante (assainissement existant du hameau, système d'assainissement communal et intercommunal incluant la collecte et le traitement, réseau d'alimentation en eau potable de la Commune....)
- établissement de scénarii avec notice technique explicative simplifiée, chiffrage et plans
- réunion d'un comité de pilotage
- choix du meilleur scénario par le comité de pilotage ou le maître d'ouvrage (le délai de réflexion du maître d'ouvrage n'est pas inclus dans le délai global de l'étude)
- Notification au prestataire du scénario retenu
- Etablissement de l'étude d'avant projet
- Réunion de présentation de l'avant projet au maître d'ouvrage et au comité de pilotage

ASSAINISSEMENT :

L'étude d'avant-projet (AVP) fondée sur la solution d'ensemble retenue et le programme approuvés par le maître d'ouvrage, a pour objet de :

- Préciser la solution retenue (par rapport au programme indiqué dans le document de zonage), déterminer ses principales caractéristiques (notre de calcul, notice explicative).
- vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations, notamment celles relatives aux obligations communales en eau et assainissement.
- Vérifier la compatibilité technique du projet retenu au vu du système global d'assainissement existant communal et intercommunal (collecte, transport et traitement)
- Estimer les impacts du projet sur le fonctionnement du système d'assainissement existant (collecte en temps sec et en temps de pluie, traitement)
- Estimer les impacts du projet sur le milieu naturel (impacts positifs et négatifs)
- proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ainsi qu'éventuellement les performances techniques à atteindre
- Proposer une implantation topographique des différents ouvrages
- Fournir un plan de situation, Établir un plan de masse et les profils en long des canalisations (le niveau de définition correspond à des plans établis au 1/1000^{ème} pour les plans réseaux, 1/200^{ème}, avec certains détails significatifs au 1/100^{ème})
- préciser un calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles

La note précise :

- La situation de l'opération
- Les calculs
- Les diamètres
- Les matériaux de canalisation
- Le linéaire, les ouvrages nécessaires type relevage ou stockage, les regards de visite, les branchements...
- Les habitants collectés et nombre d'Equivalent-Habitants raccordés en cas d'activité non domestique

EAU POTABLE

L'étude d'avant-projet (AVP) fondée sur la solution d'ensemble retenue et le programme approuvés par le maître d'ouvrage, a pour objet de :

- Préciser la solution retenue, déterminer ses principales caractéristiques (notre de calcul, notre explicative).
- vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations, notamment celles relatives aux obligations communales en eau et assainissement.
- Vérifier la compatibilité technique du projet retenu au vu du réseau global d'alimentation en eau potable de la Commune.
- Estimer les impacts du projet sur le fonctionnement du réseau d'eau potable existant (pression et quantité d'eau disponible pour la Commune). Il n'est pas demandé de réaliser une modélisation du réseau. Le prestataire devra estimer les conséquences de la nouvelle antenne au vu des données existantes et de sa propre expérience.
- proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ainsi qu'éventuellement les performances techniques à atteindre
- Proposer une implantation topographique des différents ouvrages
- Fournir un plan de situation, Établir un plan de masse et les profils en long des canalisations (le niveau de définition correspond à des plans établis au 1/1000^{ème} pour les plans réseaux, 1/200^{ème}, avec certains détails significatifs au 1/100^{ème})
- préciser un calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles

La note précise :

- La situation de l'opération
- Les calculs
- Les diamètres
- Les matériaux de canalisation
- Le linéaire, les ouvrages nécessaires type relevage ou stockage, les regards de visite, les branchements...
- Les habitants desservis, la quantité d'eau potable quotidienne à fournir.

5. Composition du comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé de :

- Un ou plusieurs représentants du maître d'ouvrage
- Un représentant de la Communauté des Communes, compétent en matière d'assainissement
- Un représentant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Un représentant du Conseil Général (service environnement)

6. Mode de rendu

Le document final d'avant projet sera fourni en trois exemplaires et devra être conçu pour pouvoir être utilisé :

- pour établir des dossiers de subvention auprès des organismes tels que l'Agence de l'Eau ou le Conseil Général
pour servir de base à un avant projet définitif puis un projet le cas échéant si le maître d'ouvrage décide de réaliser l'opération.

Les plans également en trois exemplaires seront fournis en format papier en couleur, et sous format informatique (formats dwg et pdf).

7. Documents et données fournis par le maître d'ouvrage

Eléments pouvant être mis à disposition par le maître d'ouvrage.

- le cadastre numérisé (www.cadastre.gouv.fr ou www.infogeo68.fr)
- Plan des réseaux, à consulter auprès de la Commune de Lapoutroie
- étude de zonage d'assainissement (2004), à consulter auprès de la Commune ou de la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg
- étude de localisation et quantification des eaux claires parasites du réseau d'assainissement communal et intercommunal (2005), à consulter auprès de la Communauté des Communes de la Vallée de Kaysersberg
- Données sur la station d'épuration intercommunale, à consulter auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- Données sur l'alimentation en eau potable, à consulter auprès de la Commune de Lapoutroie.